PROJET D´ENSEMBLE DU RACCORDEMENT

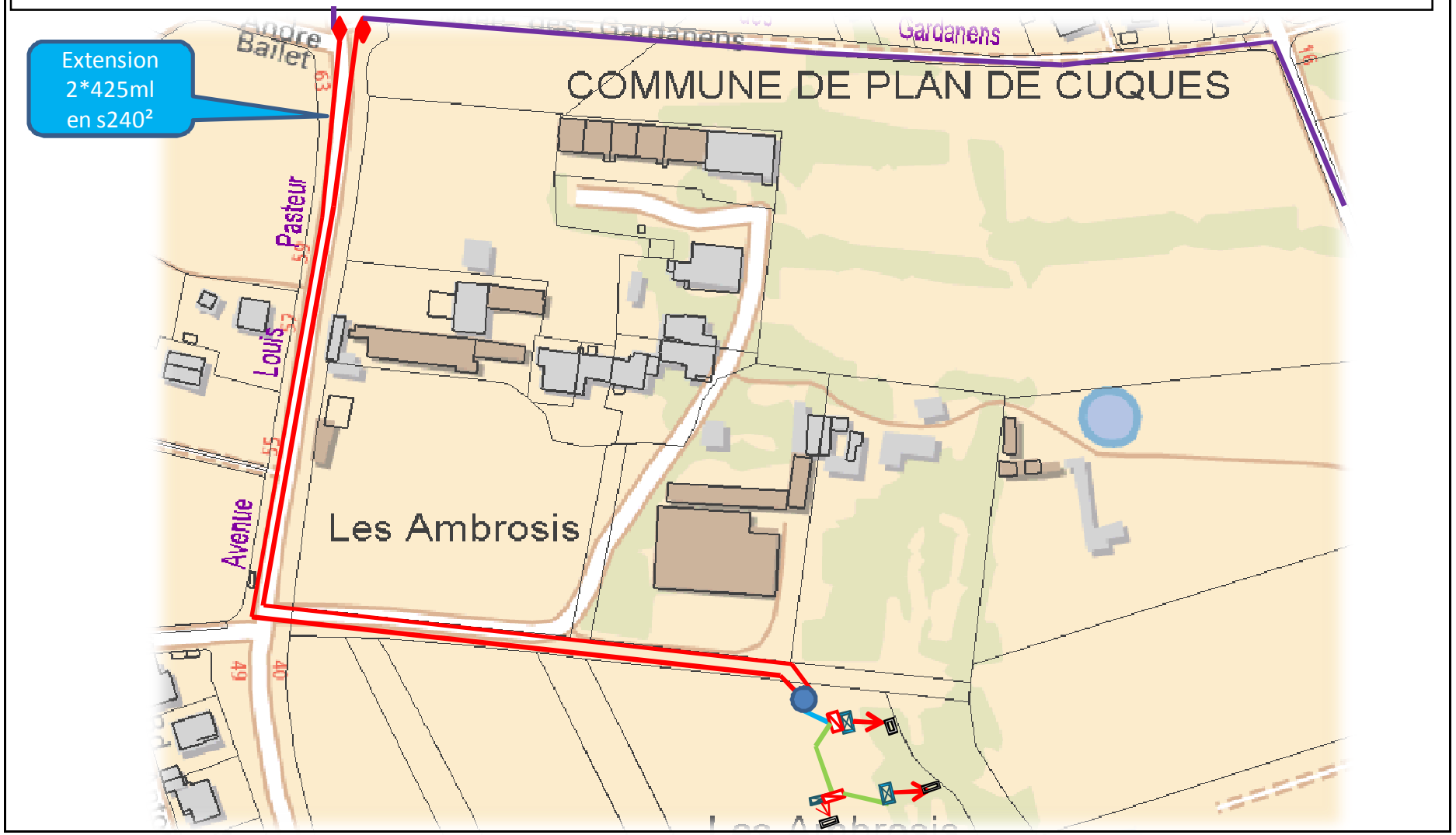

Commune	Dossier	
PLAN DE CUQUES	RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

PROJET TRAVAUX ERDF

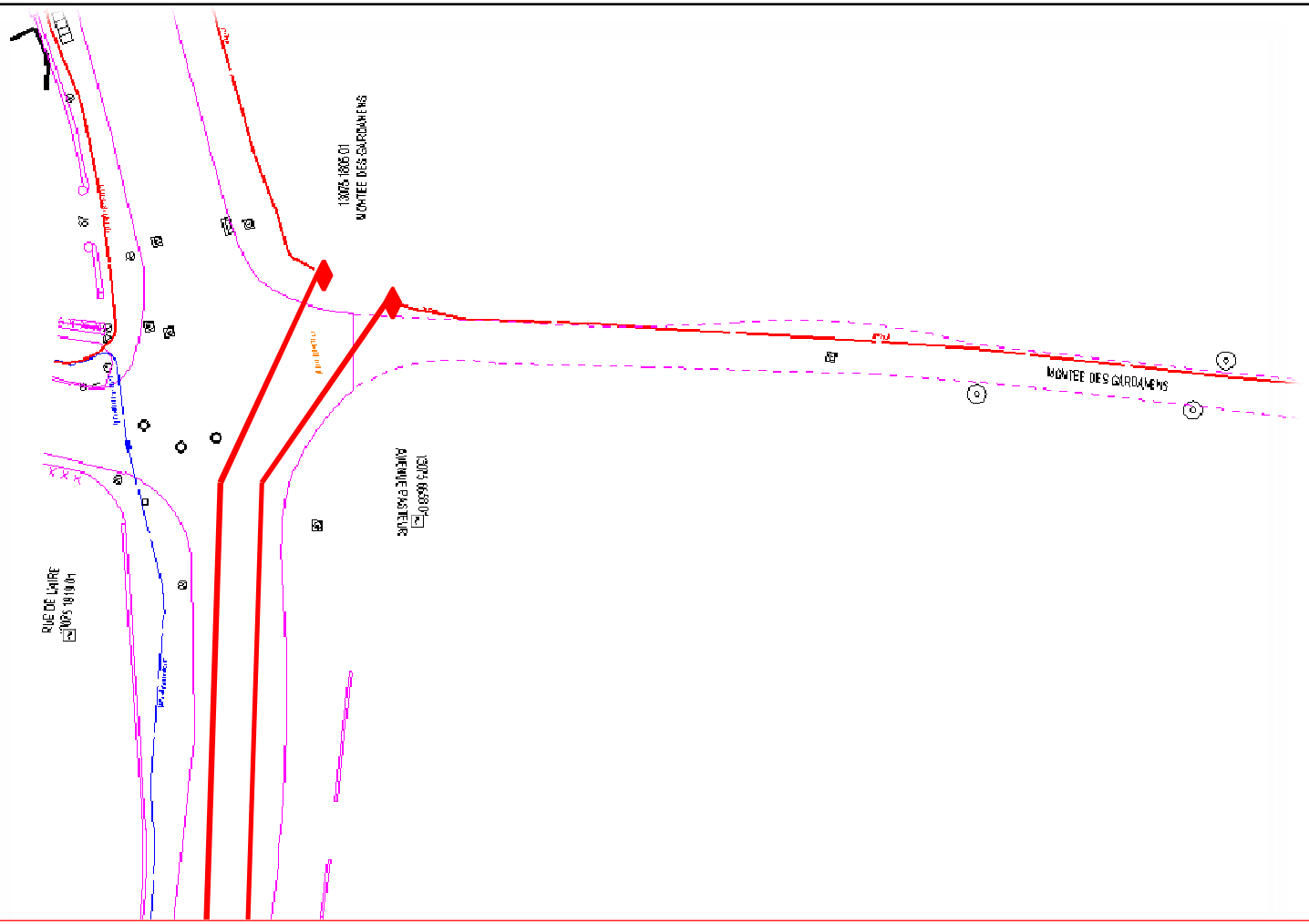

VALIDITE DU DEVIS SOUS RESERVE QUE LA SOLUTION PROPOSEE SOIT ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT REALISABLE

Commune PLAN DE CUQUES	Dossier RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

PROJET TRAVAUX ERDF

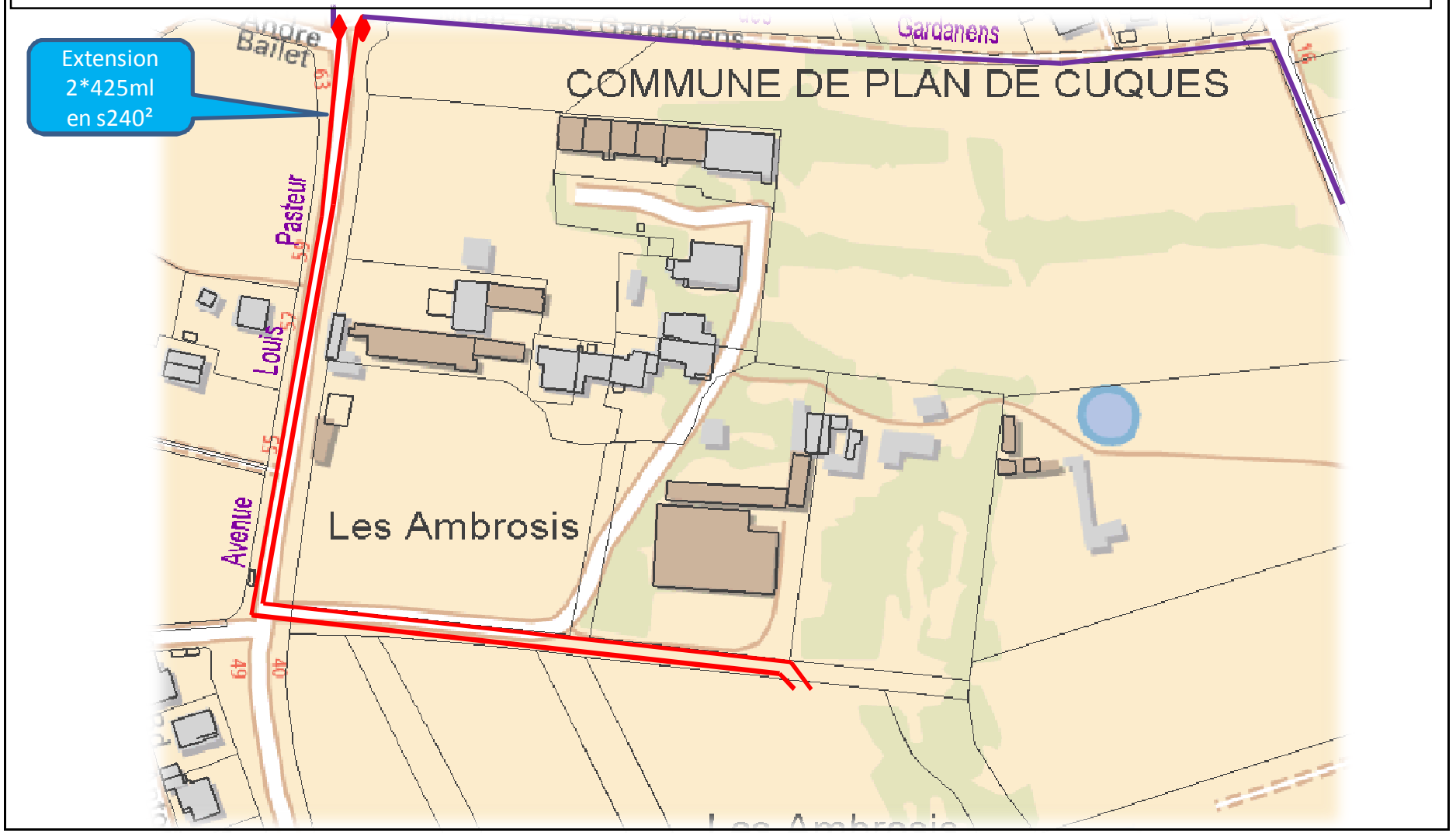

Commune	Dossier	
PLAN DE CUQUES	RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Contribution financière pour une extension[1] du réseau public de distribution d'électricité

n° DC25/008219/002006 en date du 28/05/2015, valable jusqu'au 28/08/2015

à la charge de la commune ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Destinataire : Marseille Provence Métropole

Adresse du destinataire :

DPUAFservice amenagement
a l'attention de Me Audrey Biscarat
BP48014
13567 MARSEILLE cedex 02 France

Autorisation d'urbanisme : PC01307513A0014

Nom du bénéficiaire : Marseille Provence Métropole

Adresse des travaux de raccordement :

Montée du Stade
13380 PLAN-DE-CUQUES

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document fait suite :

- à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme référencée ci-dessus,
- et à la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, reçue le 13/02/2015, suite à la délivrance de cette autorisation d'urbanisme.
- Ce document présente les travaux d'extension du Réseau Public de Distribution, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage :
- nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet,
- qui empruntent un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conformes à la Documentation Technique de Référence publiée par ERDF.

Ce document, établi en deux exemplaires originaux, est :

- élaboré en fonction de la demande de raccordement, du réseau existant ainsi que des décisions prises à propos de son évolution, et de vos éventuels souhaits complémentaires,
- indique la nature des travaux d'extension du réseau électrique, la contribution financière versée à ERDF pour les travaux d'extension à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

Votre accord sur ce document et l'ordre de service correspondant sont nécessaires pour réaliser les travaux d'extension.

[1] Définie dans le décret °2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

2 CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 9 kVA.

Les travaux d'extension du réseau électrique, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage, sont les suivants :

- Travaux de création de poste de transformation HTA/BT

Le plan des travaux prévus est fourni en annexe 2.

3 VOTRE CONTRIBUTION POUR L'EXTENSION

La contribution financière à votre charge[2] versée à ERDF porte sur les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage.

Elle est calculée en tenant notamment compte des principes suivants :

- Les travaux de renforcement, au sens de l'article 23-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, sont exclus du périmètre de facturation de l'extension,
- Les travaux de remplacement pour des raccordements en Basse Tension de consommateurs, ne sont pas pris en compte dans la contribution pour l'extension, selon l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.

Le montant de la contribution pour l'extension à votre charge[3] s'élève à 92 501.30 € TTC.

4 CONDITIONS PREALABLES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement sont les suivantes :

- la réception par ERDF de votre accord sur le présent document,
- la réception par ERDF de l'ordre de service correspondant,
- l'accord du demandeur du raccordement sur la proposition de raccordement à son attention,
- l'obtention par ERDF des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé…),
- la réalisation des travaux qui incombent au demandeur du raccordement.

Dans le cas où le demandeur du raccordement ne donnerait pas son accord sur le devis nécessaire au raccordement que nous lui avons proposé, le présent document deviendrait nul et non avenu.

5 ÉCHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de 30 semaines, à compter de la date à laquelle les conditions préalables définies au paragraphe 4 sont toutes satisfaites.

[2] En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

[3] En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

6 MODALITES DE REGLEMENT

La facture sera émise lorsque les travaux seront achevés. Le règlement sera alors à effectuer dans un délai maximal de 45 jours, à réception de la facture.

7 MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE

Ce devis est établi aux conditions économiques et fiscales à la date du 28/05/2015. Il est ferme et non révisable si les travaux de raccordement sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

En cas de changement de taux TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

8 INFORMATION

ERDF vous informe de l'existence de :

- sa documentation technique de référence et de son référentiel clientèle qui exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires qu'ERDF applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé,
- de son barème de raccordement qui présente les modalités de facturation des opérations de raccordement,
- et de son catalogue des prestations qui décrit et tarifie les prestations d'ERDF qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse internet www.erdfdistribution.fr. Les documents qu'elles contiennent vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les termes commençant par une majuscule lors de leur première occurrence dans un document sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence.

Les coordonnées de votre interlocuteur ERDF sur cette affaire sont indiquées sur le courrier accompagnant ce document.

9 ACCORD

Votre accord est matérialisé par la réception, par ERDF, d'un exemplaire original du présent document, daté et signé, sans modification ni réserve, accompagné de l'ordre de service correspondant aux montants ci-dessous :

Total HT :	77 084.42 €
Montant TVA :	15 416.88 €
Total TTC :	**92 501.30 €**

L'ordre de service est à envoyer à l'adresse suivante :

ERDF POLE TPR
68 avenue St Jérôme
CS60063
13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

Affaire DC25/008219 - *Votre Interlocuteur Raccordement* :VINCENT Audrey

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Commune (ou Établissement public de coopération intercommunale compétent pour la perception des participations d'urbanisme) : **Marseille Provence Métropole**

Nom du signataire :

À : **le :**

Signature ou cachet, précédé de la mention manuscrite « Bon pour accord » :

Affaire DC25/008219 - *Votre Interlocuteur Raccordement* :VINCENT Audrey

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

ANNEXE 1 : détail de votre contribution pour l'extension

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 3.

Travaux d'extension

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement (-40%)	2	766.35 €	20%	919.62 €
Accès Réseau				
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère (-40%)	1	448.00 €	20%	268.80 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu (-40%)	850	27.37 €	20%	13 958.70 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire) (-40%)	15	144.84 €	20%	1 303.56 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m (-40%)	1	926.72 €	20%	556.03 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain (-40%)	1	1 043.97 €	20%	626.38 €
Terrassements et pose en agglomeration, série S1500				
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	425	72.05 €	20%	18 372.75 €
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	425	154.46 €	20%	39 387.30 €
Fouille confection accessoire HTA Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	2	1 409.40 €	20%	1 691.28 €

A RÉGLER : 92501.3 € TTC

* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par ERDF, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

En cas de changement de taux de TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Annexe 2 : Plan des travaux d'extension du réseau électrique

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance
au capital de 270 037 000 euros –
R.C.S. de Nanterre 444 608 442

ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Autorisation d'urbanisme : PC01307513A0014

Vos réf.
Nos réf DC25/008219

Interlocuteur Raccordement
VINCENT Audrey
☎ 0969 321 899 choix 1
erdf-aremabt-pacaouest@erdfdistribution.fr

Interlocuteur d'Etude :
FERREINO Laétitia
☎ 04 42 14 18 20

Objet *Notre proposition de raccordement*
Création brt imm - LNC - LE BELVEDERE
Montée du Stade
PLAN-DE-CUQUES

Marseille Provence Métropole
DPUAFservice amenagement
a l'attention de Me Audrey Biscarat
BP48014
13567 MARSEILLE cedex 02 France

AIX EN PROVENCE , le 03/08/2015.

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu une demande de raccordement dont l'autorisation d'urbanisme n° PC01307513A0014 en date du : 03/08/2015 n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable de nos services.

En application du dispositif législatif en vigueur, nous avons l'honneur de vous adresser la contribution nécessaire à la réalisation de l'extension concernant le raccordement de l'affaire Création brt imm - LNC - LE BELVEDERE au sujet de la parcelle référencée ci-dessous comprenant le devis pour la partie « extension » en deux exemplaires, d'un montant de 64776.48 € TTC.

Suite à l'application de la loi SRU (coût pris en charge par ERDF) notre participation à hauteur de 40% soit 35986.94 € HT à déjà été déduite du montant restant à votre charge.

Adresse : Montée du Stade
Référence cadastrale : ac150/197

Nous vous informons que sur la base de la puissance de raccordement demandée de 155 kVA, une extension[1] du réseau électrique est nécessaire pour alimenter cette parcelle. Conformément à l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, la contribution relative à l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération est à la charge de la commune. Le chiffrage de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé à partir du barème approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie le 27 mars 2008, avec application de la réfaction tarifaire (part du coût pris en charge dans le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité) selon l'arrêté[2] du 17 juillet 2008.

[1] Au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.
[2] Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008 , fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Le démarrage des travaux de raccordement de notre client est conditionné :
- au retour d'un exemplaire du présent devis, daté et signé, revêtu de la mention « lu et approuvé » pour accord.
- au paiement d'un acompte selon les règles comptables en vigueur ou un Ordre de Service de la totalité du devis.

Le bon pour accord et/ou le devis signé peut être transmis par mail à : egs-avignon-tpr@erdf-grdf.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur[3], l'expression de mes sincères salutations.

Le Responsable d'équipe
Julien ARCHAMBEAU

PJ : Devis en 2 Exemplaires, plan sommaire des travaux

Nota : La mise en service de notre client est conditionnée au paiement total du présent devis

3

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Contribution financière pour une extension[1] du réseau public de distribution d'électricité

n° DC25/008219/002010 en date du 03/08/2015, valable jusqu'au 03/11/2015

à la charge de la commune ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Destinataire : Marseille Provence Métropole

Adresse du destinataire :

DPUAFservice amenagement
a l'attention de Me Audrey Biscarat
BP48014
13567 MARSEILLE cedex 02 France

Autorisation d'urbanisme : PC01307513A0014

Nom du bénéficiaire : Marseille Provence Métropole

Adresse des travaux de raccordement :

Montée du Stade
13380 PLAN-DE-CUQUES

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document fait suite :

- à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme référencée ci-dessus,
- et à la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, reçue le 13/02/2015, suite à la délivrance de cette autorisation d'urbanisme.
- Ce document présente les travaux d'extension du Réseau Public de Distribution, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage :
- nécessaires et suffisants pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique du projet,
- qui empruntent un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession,
- conformes à la Documentation Technique de Référence publiée par ERDF.

Ce document, établi en deux exemplaires originaux, est :

- élaboré en fonction de la demande de raccordement, du réseau existant ainsi que des décisions prises à propos de son évolution, et de vos éventuels souhaits complémentaires,
- indique la nature des travaux d'extension du réseau électrique, la contribution financière versée à ERDF pour les travaux d'extension à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

Votre accord sur ce document et l'ordre de service correspondant sont nécessaires pour réaliser les travaux d'extension.

2 CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 9 kVA.

[1] Définie dans le décret °2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité.

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Les travaux d'extension du réseau électrique, hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage, sont les suivants :

- Travaux de création de poste de transformation HTA/BT

Le plan des travaux prévus est fourni en annexe 2.

3 VOTRE CONTRIBUTION POUR L'EXTENSION

La contribution financière à votre charge[2] versée à ERDF porte sur les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage.

Elle est calculée en tenant notamment compte des principes suivants :

- Les travaux de renforcement, au sens de l'article 23-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, sont exclus du périmètre de facturation de l'extension,
- Les travaux de remplacement pour des raccordements en Basse Tension de consommateurs, ne sont pas pris en compte dans la contribution pour l'extension, selon l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.

Le montant de la contribution pour l'extension à votre charge[3] s'élève à 64 776.48 € TTC.

4 CONDITIONS PREALABLES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Les conditions préalables à la réalisation des travaux de raccordement sont les suivantes :

- la réception par ERDF de votre accord sur le présent document,
- la réception par ERDF de l'ordre de service correspondant,
- l'accord du demandeur du raccordement sur la proposition de raccordement à son attention,
- l'obtention par ERDF des autorisations administratives nécessaires au démarrage des travaux (autorisation de voirie, convention sur domaine privé…),
- la réalisation des travaux qui incombent au demandeur du raccordement.

Dans le cas où le demandeur du raccordement ne donnerait pas son accord sur le devis nécessaire au raccordement que nous lui avons proposé, le présent document deviendrait nul et non avenu.

5 ÉCHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai prévisionnel de réalisation des travaux est de 30 semaines, à compter de la date à laquelle les conditions préalables définies au paragraphe 4 sont toutes satisfaites.

6 MODALITES DE REGLEMENT

La facture sera émise lorsque les travaux seront achevés. Le règlement sera alors à effectuer dans un délai maximal de 45 jours, à réception de la facture.

[2] En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

[3] En application de l'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

7 MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE

Ce devis est établi aux conditions économiques et fiscales à la date du 03/08/2015. Il est ferme et non révisable si les travaux de raccordement sont achevés au plus tard un an après la date d'émission de la présente proposition.

En cas de changement de taux TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

8 INFORMATION

ERDF vous informe de l'existence de :

- sa documentation technique de référence et de son référentiel clientèle qui exposent les dispositions réglementaires applicables et les règles complémentaires qu'ERDF applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au Réseau Public de Distribution qui lui a été concédé,
- de son barème de raccordement qui présente les modalités de facturation des opérations de raccordement,
- et de son catalogue des prestations qui décrit et tarifie les prestations d'ERDF qui ne sont pas couvertes par le tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse internet www.erdfdistribution.fr. Les documents qu'elles contiennent vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les termes commençant par une majuscule lors de leur première occurrence dans un document sont définis dans le glossaire de la documentation technique de référence.

Les coordonnées de votre interlocuteur ERDF sur cette affaire sont indiquées sur le courrier accompagnant ce document.

9 ACCORD

Votre accord est matérialisé par la réception, par ERDF, d'un exemplaire original du présent document, daté et signé, sans modification ni réserve, accompagné de l'ordre de service correspondant aux montants ci-dessous :

Total HT :	53 980.40 €
Montant TVA :	10 796.08 €
Total TTC :	**64 776.48 €**

L'ordre de service est à envoyer à l'adresse suivante :

ERDF POLE TPR
68 avenue St Jérôme
CS60063
13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Commune (ou Établissement public de coopération intercommunale compétent pour la perception des participations d'urbanisme) : **Marseille Provence Métropole**

Nom du signataire :

À : **le :**

Signature ou cachet, précédé de la mention manuscrite « Bon pour accord » :

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

ANNEXE 1 : détail de votre contribution pour l'extension

Votre installation est située dans la zone géographique de raccordement 3.

Travaux d'extension

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement (-40%)	2	766.35 €	20%	919.62 €
Accès Réseau				
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère (-40%)	1	448.00 €	20%	268.80 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm² Alu (-40%)	850	27.37 €	20%	13 958.70 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m (-40%)	1	926.72 €	20%	556.03 €
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire) (-40%)	15	144.84 €	20%	1 303.56 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain (-40%)	1	1 043.97 €	20%	626.38 €
Terrassements et pose en agglomeration, série S1500				
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	255	72.05 €	20%	11 023.65 €
Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	255	154.46 €	20%	23 632.38 €
Fouille confection accessoire HTA Tranchée sous chaussée urbaine légère (réfection enrobé) environnement 2 (-40%)	2	1 409.40 €	20%	1 691.28 €

A RÉGLER : 64776.48 € TTC

* Le montant facturé tient compte d'une réfaction prise en charge par ERDF, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

En cas de changement de taux de TVA, le montant TTC de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros – R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Annexe 2 : Plan des travaux d'extension du réseau électrique

Affaire DC25/008219 - *Votre Interlocuteur Raccordement* :VINCENT Audrey

ERDF, Électricité Réseau Distribution France
Accueil Raccordement Electricité
Marché d'Affaires BT

345 Avenue Mozart
CS 80845
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Téléphone : 0969 321 899
Télécopie : choix 1
04 42 29 57 35

www.erdfdistribution.fr
ERDF – SA à directoire et à conseil de surveillance
au capital de 270 037 000 euros –
R.C.S. de Nanterre 444 608 442

ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

PROJET D´ENSEMBLE DU RACCORDEMENT

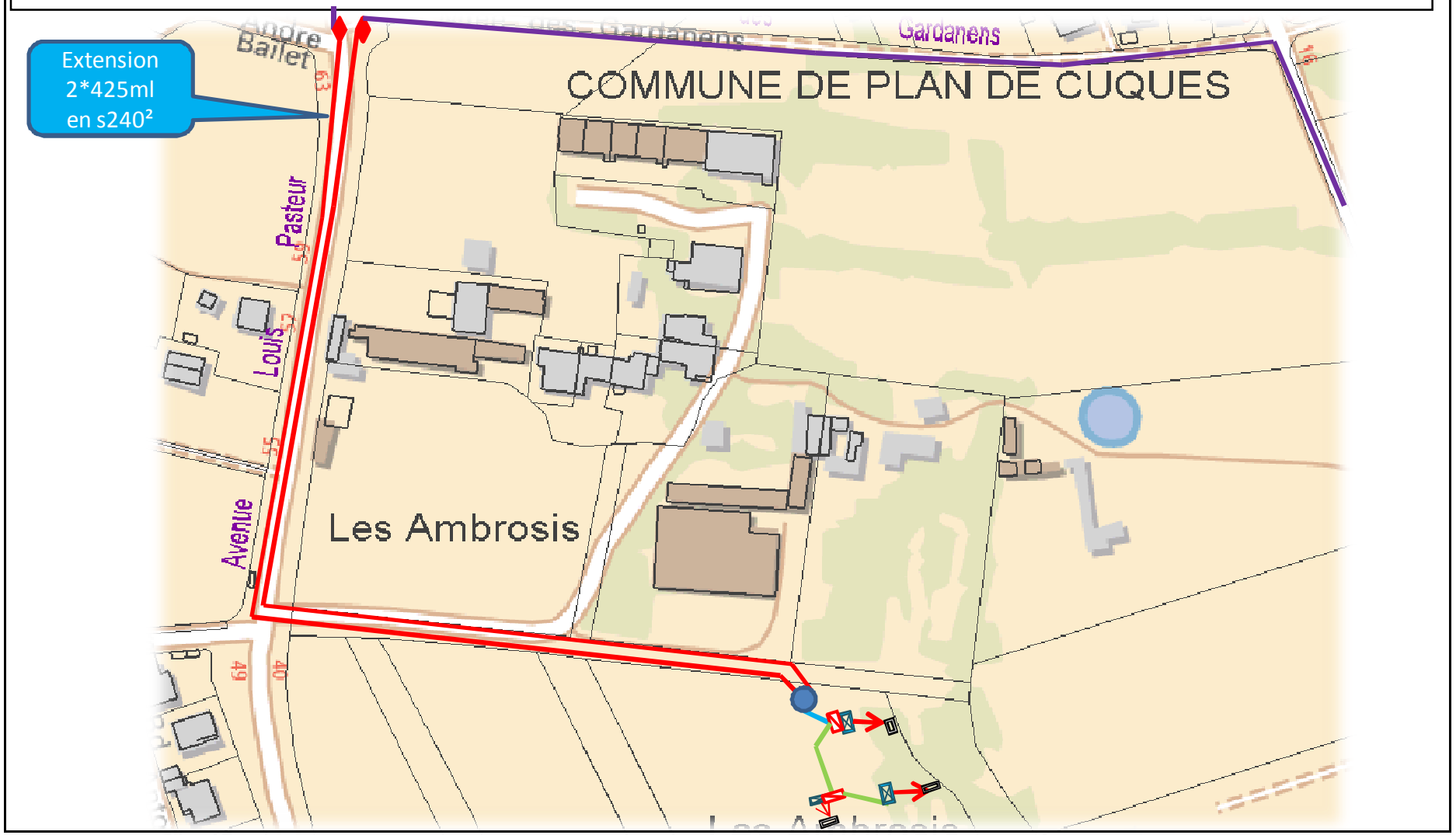

Commune	Dossier	
PLAN DE CUQUES	RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

PROJET TRAVAUX ERDF

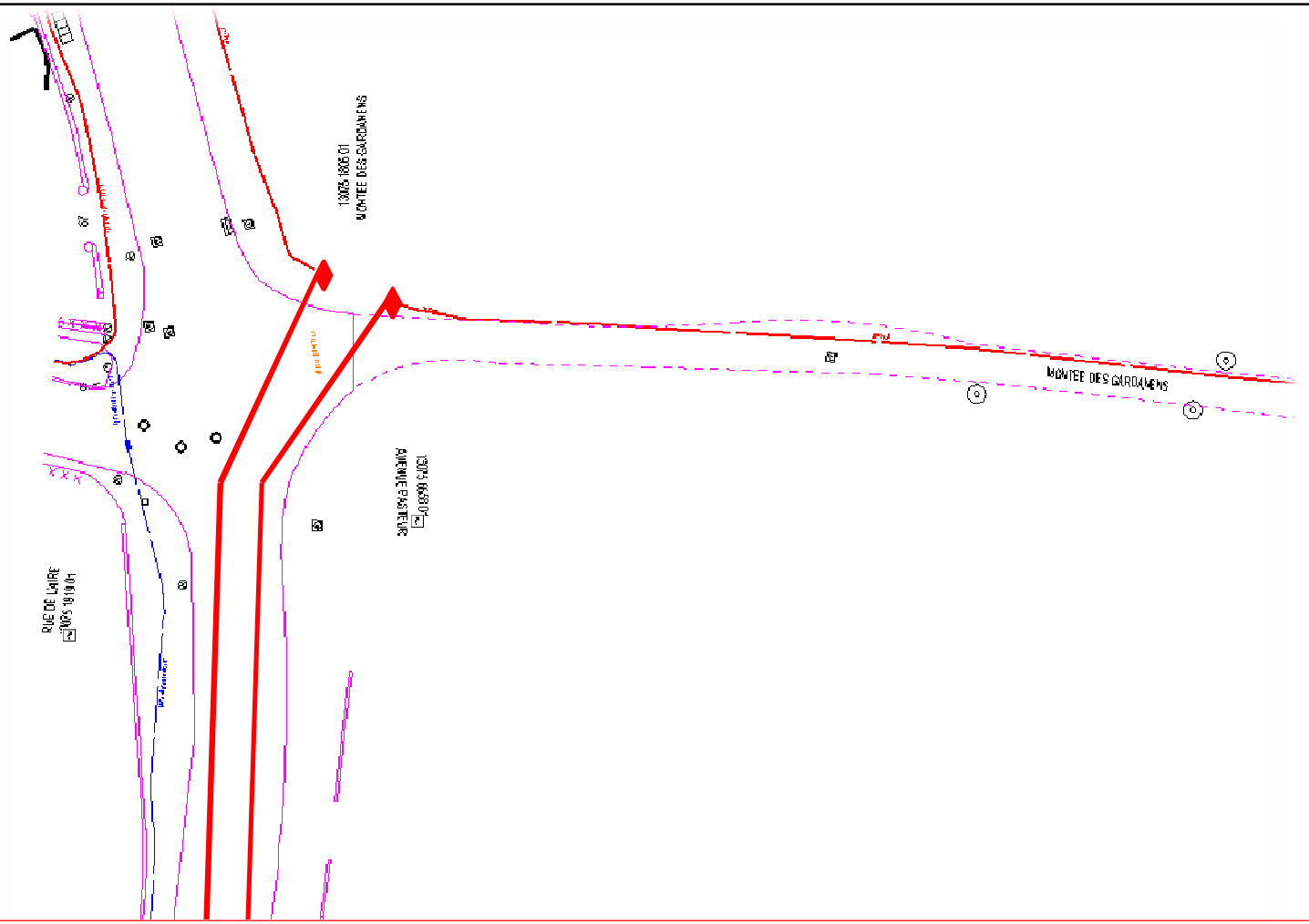

VALIDITE DU DEVIS SOUS RESERVE QUE LA SOLUTION PROPOSEE SOIT ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT REALISABLE

Commune PLAN DE CUQUES	Dossier RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

PROJET TRAVAUX ERDF

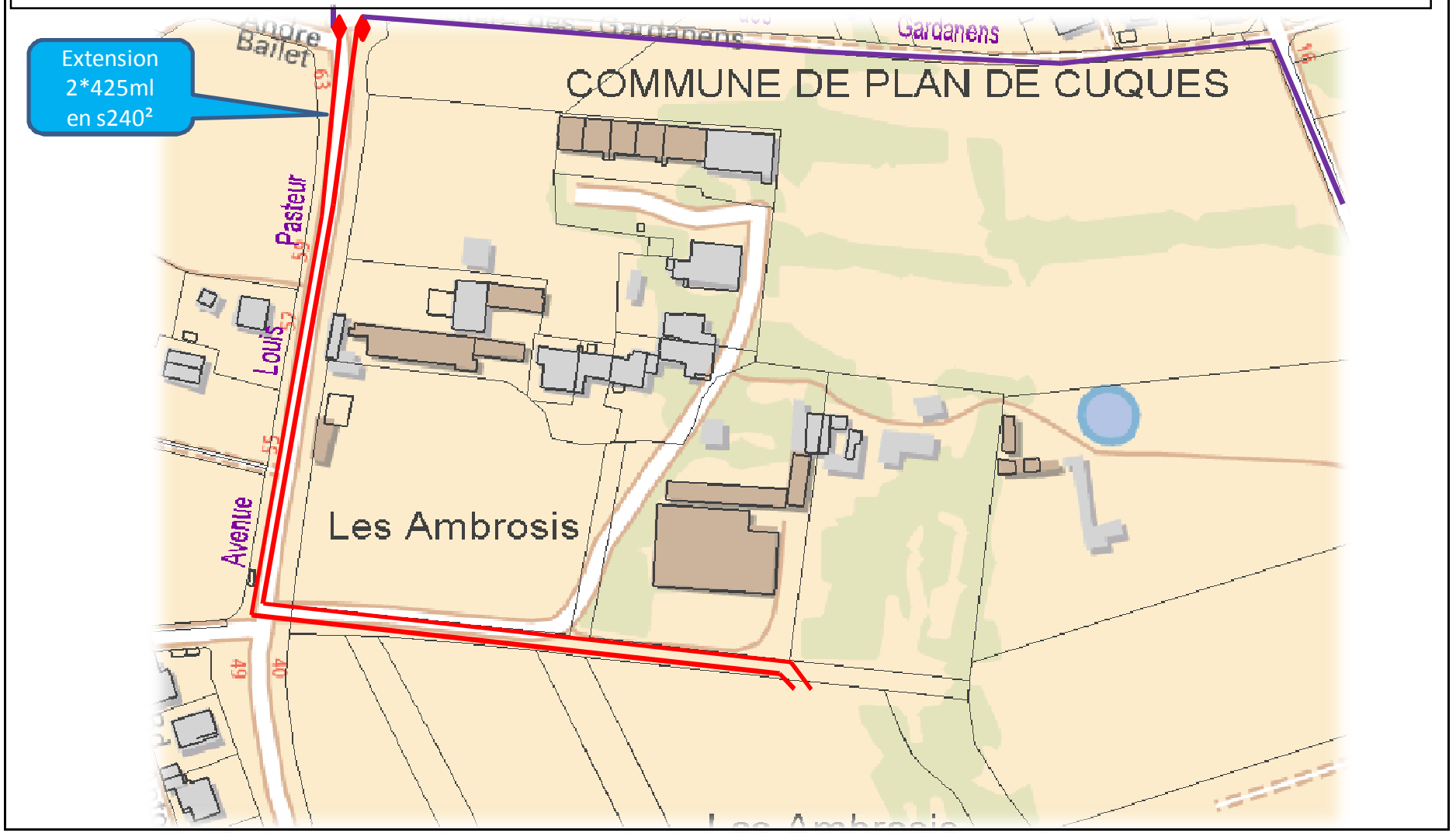

Commune	Dossier	
PLAN DE CUQUES	RG EN SRU – LNC LE BELVEDERE DC25 / 008219	7 juillet 2015
ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE	ERDF- MOAD BT 345 Avenue MOZART CS 80 845 13 626 AIX EN PROVENCE Cedex 1	Chargé études FERREINO Laetitia

Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015